

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 17 septembre 2013
portant désignation du site Natura 2000
reculée des Planches-près-Arbois
(zone de protection spéciale)

NOR : DEVL1322019A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation site Natura 2000 « reculée des Planches-près-Arbois » (zone de protection spéciale FR 4312025) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Jura : Arbois, Châtelaine, Mesnay, Planches-près-Arbois.

Article 2

La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 « reculée des Planches-près-Arbois » figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des espèces d'oiseaux visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 SEP. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,


J.-M. Michel

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4312025 Reculée des Planches près d'Arbois (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

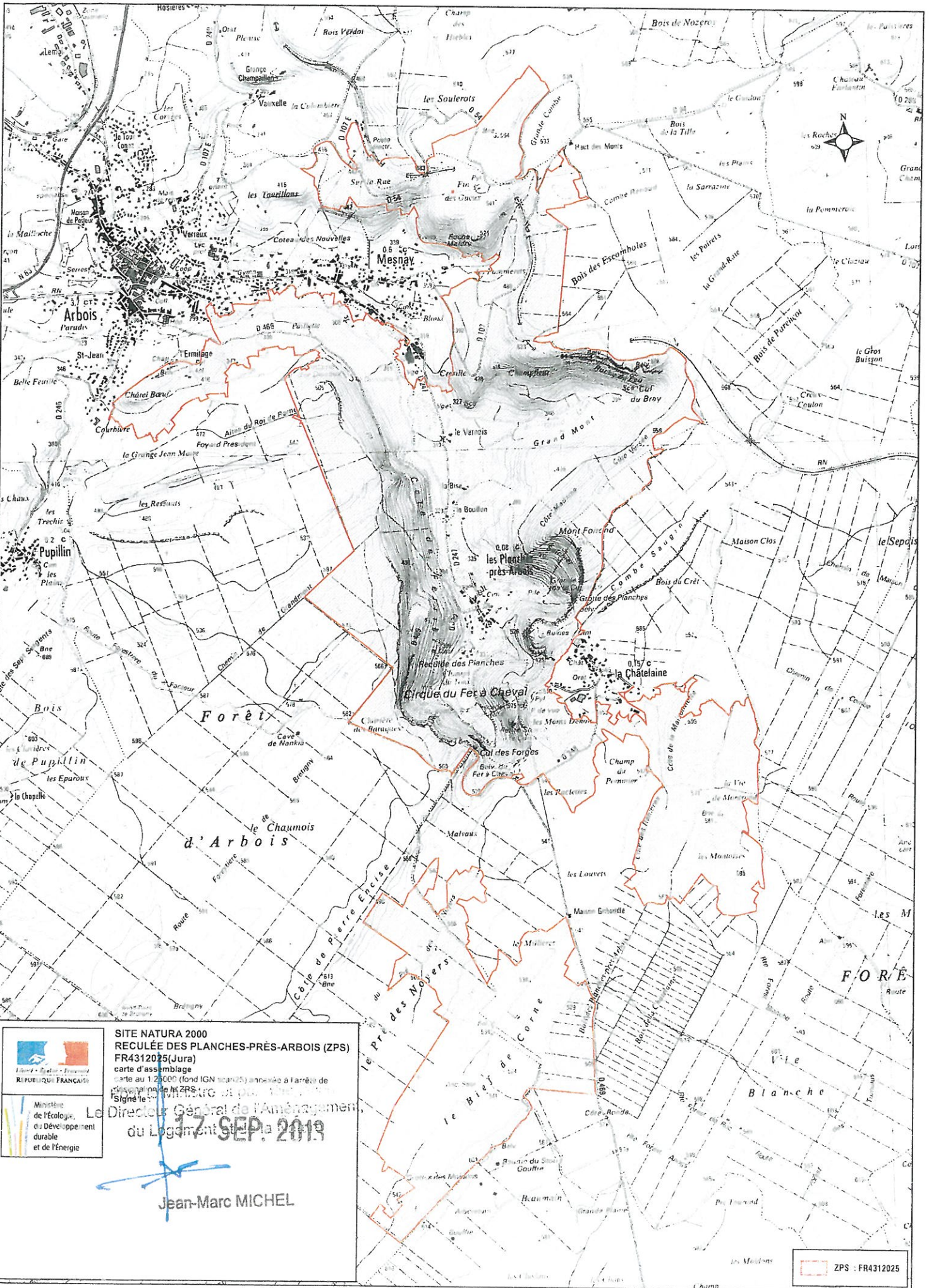
| | | |
|------|-------------------------|---------------------------|
| A072 | Bondrée apivore | <i>Pernis apivorus</i> |
| A073 | Milan noir | <i>Milvus migrans</i> |
| A074 | Milan royal | <i>Milvus milvus</i> |
| A103 | Faucon pèlerin | <i>Falco peregrinus</i> |
| A215 | Grand-duc d'Europe | <i>Bubo bubo</i> |
| A229 | Martin-pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> |
| A236 | Pic noir | <i>Dryocopus martius</i> |
| A238 | Pic mar | <i>Dendrocopos medius</i> |
| A246 | Alouette lulu | <i>Lullula arborea</i> |
| A338 | Pie-grièche écorcheur | <i>Lanius collurio</i> |

Fait le **17 SEP. 2013**

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature,



J.-M. Michel



SITE NATURA 2000
RECULÉE DES PLANCHES-PRÈS-ARBOIS (ZPS)
FR4312025 (Jura)
 carte d'assimilation
 carte au 1:25 000 (fond IGN 1:50 000) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS. ARG. de pos. 1/10/11
 Signé le :

Le Directeur Général de l'Aménagement,
 du Logement

17 SEP. 2013

Jean-Marc MICHEL

ZPS : FR4312025